

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, PLACE HENRY LEVY - B.P. 80 - 67016 STRASBOURG CEDEX
SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IÉNA - 75116 PARIS

INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Le 13 mars 2012, l'Autorité de la Concurrence a rendu publique et notifié aux GRANDS MOULINS DE STRASBOURG une décision concernant des pratiques restrictives de concurrence sur le marché de la farine en sachets. Aux termes de cette décision, une sanction pécuniaire à hauteur de 28 820 000 € est prononcée à l'encontre des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

L'Autorité de la Concurrence reproche d'abord aux GRANDS MOULINS DE STRASBOURG d'avoir participé à une entente entre meuniers français et allemands.

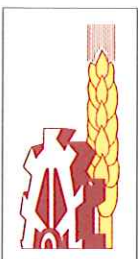
L'Autorité estime en outre que les sociétés FRANCE FARINE et BACH MUHLE, qui assurent la promotion et la distribution de farine respectivement sous la marque Francine et à destination du hard discount, constituent des ententes entre les meuniers liés à ces sociétés. Les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG se voient infliger une sanction en raison de leur implication dans ces deux structures.

Les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG ont contesté tout au long de la procédure les griefs qui leur étaient présentés. Le Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG examine actuellement cette décision avec les conseils de la société et envisage d'interjeter appel de cette décision.

Une communication ultérieure sera effectuée pour informer les actionnaires des conséquences de la décision de l'Autorité de la Concurrence sur les perspectives des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Le Conseil d'Administration

13 mars 2012



© 03 88 60 84 00

Fax Service Blé : 03 88 60 84 48 - Fax Service Vente : 03 88 61 11 78

SIRET 552 095 598 00074 - S.A. au capital de 3.000.000 €
R.C.S. Paris B 552 095 598 - C.C.P. Strasbourg 435H

